



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DU SUIVI ET CONTRÔLE DES VÉHICULES ADMINISTRATIFS (SSCVA)

DÉPANNAGE DE VÉHICULE ADMINISTRATIF

→ Peut-on faire dépanner un véhicule administratif ?

Des interventions de dépannage des véhicules administratifs sont possibles en cas de panne en cours de route.

→ Qui sont concernés ?

Les organismes publics sont concernés par cette démarche.

→ Quelles sont les conditions ?

Un véhicule administratif peut se faire dépanner à condition que le véhicule dépanneur soit disponible.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour faire dépanner un véhicule administratif sont les suivantes :

- ✓ Demande adressée au Chef du SSCVA
- ✓ Carnet d'entretien

Chef du Service du Suivi et Contrôle des Véhicules Administratifs



Bâtiment SSCVA - Porte 21 -
Rue RASETA - Andraharo



sscva.dpe@dgfag.mg



032 11 086 12 / 034 60 225 55